



choisir chacun un notaire?

Par **majo**, le **26/03/2013** à **16:57**

La succession de ma mère a été donné à un notaire(qui était le sien). Il me semble que celui-ci n'est pas très objectif sur la situation tendue dans la fratrie.

Je souhaite prendre un autre notaire pour me représenter ainsi que mon frère.

Ai-je le droit? Comment seront calculés les honoraires?

Est-ce que le fait d'avoir mon propre notaire m'obligera à payer aussi celui qui a pour l'instant le dossier?

merci de votre réponse

Par **PetraParis**, le **27/03/2013** à **17:16**

Vous êtes bien entendu libre de choisir votre propre notaire que vous payerez vous-même, avec votre frère , si vous êtes deux à lui confier la mission.